

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1454

19 juin 2013

SOMMAIRE

Androcles	69746	Katla Fund	69749
Argenta Fund	69746	KEDI 2 & 3 Holdings S.à.r.l.	69790
Atoll Portfolio	69748	KELLER Sports House	69749
Bâloise (Luxembourg) Holding S.A.	69792	Kieffer Participations S.à r.l.	69750
Belilux Partners	69746	Koenigsallee LP III, S.à.r.l.	69751
BRE/Chestnut Topco II S.à r.l.	69792	Koenigsallee LP III, S.à.r.l.	69751
CB Cerveza Holdings S.à r.l.	69769	Koenigsallee LP II, S.à.r.l.	69750
Corbis S.A.	69747	Koenigsallee LP II, S.à.r.l.	69751
Crosslink Investment Consulting S.A.	69753	Koenigsallee LP I, S.à.r.l.	69750
ECF Dundee Retail S.à r.l.	69746	Koenigsallee LP I, S.à.r.l.	69750
Eprec Bundesallee S.à r.l.	69747	Kosmo Communication S.à r.l.	69751
GCMF (Lux)	69787	Luomaï	69751
G Fund	69776	MED Real Estates Venture Capital S.A. ..	69752
Grossfeld Immobilière	69747	Metis Group S.à r.l.	69752
Hermes Management Services S. à r.l. ...	69746	Olinto Consulting S.à r.l.	69752
HI-INT S.A.	69748	Promero	69767
Immobildieci S.à r.l.	69748	Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l.	
Ipsen Ré	69749	69782
Ivory S.à r.l.	69748	Rosalia HealthCare AG	69768
Ivory S.à r.l.	69750	Safindi Re S.A.	69752
JMJ Promotions s.à.r.l.	69749	Swiss Life Products (Luxembourg) S.A. ..	69752
J.P. Morgan SFM General Partner Luxem- bourg S.à r.l.	69747	TS Koenigsallee LP III S.à.r.l.	69751
J.P. Morgan SFM General Partner Luxem- bourg S.à r.l.	69747	TS Koenigsallee LP III S.à.r.l.	69751
Kasai S.A.	69749	TS Koenigsallee LP II S.à.r.l.	69751
		TS Koenigsallee LP II S.à.r.l.	69750
		TS Koenigsallee LP I S.à.r.l.	69750

Androcles, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 84.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ANDROCLES

Signature

Référence de publication: 2013050420/12.

(130062178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Argenta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 26.881.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 du Fonds a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013050423/11.

(130061944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Belilux Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 169.535.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013050440/11.

(130061795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

ECF Dundee Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 150.013.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013050553/10.

(130062421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Hermes Management Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 135.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050634/10.

(130061739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Corbis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 79.329.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2013050515/11.

(130061560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Eprec Bundesallee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.988.

RECTIFICATIF

Le rectificatif aux comptes annuels au 31.12.2010 publiés en date du 22/06/2012 sous référence L120104261 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050548/11.

(130062246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

J.P. Morgan SFM General Partner Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 140.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Hesperange, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013050663/10.

(130062054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

J.P. Morgan SFM General Partner Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 140.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Hesperange, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013050664/10.

(130062083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Grossfeld Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 85.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013050623/12.

(130061807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

HI-INT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.152.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2013050635/13.

(130061552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Immobilieci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 136.351.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2013050653/12.

(130061852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Ivory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.539.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.
IVORY S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant

Référence de publication: 2013050661/14.

(130062235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Atoll Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.863.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires («L'Assemblée») s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la Société, 15 Avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, le 16 avril 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de Messieurs Yves Mirabaud, Giles Morland, Yves Erard et Frédéric Fasel pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.
2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Ernst & Young pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

Pour ATOLL PORTFOLIO

Référence de publication: 2013055279/15.

(130068590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Ipsen Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 113.939.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société IPSEN RE

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013050659/11.

(130062157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

JMJ Promotions s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'Ecole Agricole.
R.C.S. Luxembourg B 98.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050670/10.

(130062034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Kasai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 136.495.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 18 avril 2013.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013050675/11.

(130061683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Katla Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.002.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2013050678/12.

(130061948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

KELLER Sports House, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 143.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013050679/10.

(130062279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Ivory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.539.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Ivory S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013050662/14.

(130062277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Kieffer Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.
R.C.S. Luxembourg B 148.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050680/10.

(130061605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Koenigsallee LP I, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TS Koenigsallee LP I S.à.r.l.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 96.634.

Le bilan au 31.12.2011 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050683/10.

(130061651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Koenigsallee LP I, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 96.634.

Le bilan au 31.12.2010 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050684/10.

(130061652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Koenigsallee LP II, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TS Koenigsallee LP II S.à.r.l.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 96.635.

Le bilan au 31.12.2011 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050685/10.

(130061679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Koenigsallee LP II, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TS Koenigsallee LP II S.à.r.l.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 96.635.

Le bilan au 31.12.2010 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050686/10.

(130061680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Koenigsallee LP III, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TS Koenigsallee LP III S.à.r.l.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 96.636.

Le bilan au 31.12.2011 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050687/10.

(130061686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Koenigsallee LP III, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TS Koenigsallee LP III S.à.r.l.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 96.636.

Le bilan au 31.12.2010 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050688/10.

(130061687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Kosmo Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5810 Hesperange, 28, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 116.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérante

Référence de publication: 2013050694/12.

(130061658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Luomaï, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 147.769.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant Technique

Référence de publication: 2013050704/12.

(130061662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Metis Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.323.

Les comptes annuels du 23 août 2011 au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorrit Crompvoets
Gérant de classe B

Référence de publication: 2013054868/12.

(130067150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Olinto Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 94, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 165.017.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.
Signature

Référence de publication: 2013054944/11.

(130067497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

MED Real Estates Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 166.232.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 avril 2013 que Mme Maria Helena GONCALVES, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée à la fonction de Présidente du Conseil d'Administration de la Société.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013054880/12.

(130067158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Swiss Life Products (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 131.594.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055045/9.

(130067427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Safindi Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 162.691.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055046/10.

(130067449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Crosslink Investment Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 56.765.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of April,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of **CROSSLINK INVESTMENT CONSULTING S.A.**, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of dated 22 October 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 25 of 23 January 1997 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 56.765 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of 4 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2866 of 11 December 2007.

The meeting was declared open at 6.25 p.m. by Mr Egor Zhelezov, having his professional address at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg in the chair,

who appointed as secretary Ms Volha Brui, having her professional address at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Egor Zhelezov, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Transfer of the Company's registered office to 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Full restatement of the articles of incorporation of the Company.
3. Acknowledgement and acceptance of the resignation of the current directors of the company.
4. Appointment of new directors of the Company.
5. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the extraordinary general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to transfer the registered office of the Company from its current address at 10B, rue de Mérovingiens, L-8070 Bertrange to 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company, which shall from now read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "CROSSLINK INVESTMENT CONSULTING S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the management of its own real estate and the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 26 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) divided into four thousand (4,000) shares, with no nominal value.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital. The authorized capital of the Company is set at five million euro (EUR 5,000,000.-) divided into two hundred thousand (200,000) shares. Each authorized share has no nominal value.

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one (1) Class A Directors and one (1) Class B Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by

him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgence is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s), if any, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.
Article 20. Annual General Meeting

The annual general meeting of shareholders will be held on the second Wednesday of the month of May at 2.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favor of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Third resolution

The general meeting resolves to acknowledge and to accept with effect as from April 2, 2013 the resignation of the directors CRITERIA S.ar.l, PROCEDIA S.ar.l. and Mr Gabriel JEAN and to grant them full discharge for the execution of their mandates.

The general meeting resolves to appoint as new directors with effect as from April 2, 2013 the following persons:

- Mr Pavel Nazariyan, born on 30 July 1972 in Kouldiga, Russia, having his professional address at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Mr Egor Zhelezov, born on 6 May 1988 in Moscow, Russia, having his professional address at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Ms Mariia Nikolenko, born on 14 January 1993 in Dnepropetrovsk region, Ukraine, having her professional address at 2b/39 Nikolsko Slobodskaya Street, Kiev, Ukraine.

The mandate of the new directors will terminate at the annual general meeting to be held in 2014.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.40 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze avril,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CROSSLINK INVESTMENT CONSULTING S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingien, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 22 Octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 25 du 23 janvier 1997, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56.765 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 4 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2866 du 11 décembre 2007.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.25 heures sous la présidence de Monsieur Egor Zhelezov, résidant professionnellement à 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Volha Brui, résidant professionnellement à 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Egor Zhelezov, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Transfert du siège social de la Société au 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2 Refonte intégrale des statuts de la Société.

3 Reconnaissance et acceptation de la résignation des administrateurs actuels de la Société.

4 Nomination des nouveaux administrateurs de la société.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «CROSSLINK INVESTMENT CONSULTING S.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert

provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre ainsi que l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 26 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Emis. Le capital émis de la Société est fixé cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en quatre mille (4.000) actions, sans valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) divisé en deux cent mille (200.000) d'actions. Chaque action autorisée est sans valeur nominale.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou administrateur de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers pour toutes questions que par la signature conjointe d'au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par

tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires - Réviseurs d'entreprises agréés. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de reconnaître et d'accepter avec effet au 2 Avril, 2013, la démission des administrateurs CRITERIA S.à.r.l., PROCEDIA S.à.r.l. et M. Jean Gabriel et leur accorde pleine décharge pour l'exécution de leurs mandats.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer comme nouveaux administrateurs avec effet à partir du 2 Avril, 2013 les personnes suivantes:

- Monsieur Pavel Nazariyan, né le 30 juillet 1972 à Kouldiga, Russie, résident professionnellement à 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
- Monsieur Egor Zhelezov, né le 6 mai 1988 à Moscou, Russie, résident professionnellement à 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- Madame Mariia Nikolenko, née le 14 janvier 1993 à Dnepropetrovsk region, Ukraine, résidant professionnellement à 2b/39 Nikolsko Slobodskaya Street, Kiev, Ukraine.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille sept cents euros (EUR 1.700.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.40 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: E. Zhelezov, V. Brui, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 avril 2013. REM/2013/637. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054595/781.

(130066933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Promero, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 82.956.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, den fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Wolfgang Huch, businessman, wohnhaft in D-55130 Mainz, Am Jungstück 8,
anbei vertreten von Dame Virginie PIERRU, Notar Sekretärin, mit beruht in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg am 20. Dezember 2012,

welche Vollmacht, nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Vollmachtnehmerin des Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt und mit derselben ein registriert wird.

Welchen Komparent vertreten wie vorerwähnt den amtierenden Notar gebeten hat Nachfolgendes zu beurkunden:

Dass er der alleinige Anteilhaber der Aktiengesellschaft „PROMERO“, mit Sitz in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg ist, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 6. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 30 vom 7. Januar 2002, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 82.956;

Dass das Gesellschaftskapital aktuell dreihundertelftausend Euro (311.000,00 €) beträgt und eingeteilt ist in dreitausendeinhundertzehn Aktien (3.110) mit einem Nennwert von einhundert Euro (€ 100,00), in voller Höhe eingezahlt;

Dass der Komparent Eigentümer sämtlicher Aktien des Gesellschaftskapitals ist und das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, die Gesellschaft ihre Geschäftstätigkeit eingestellt hat, und sie gegenwärtig die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung beschließt;

Dass er in seiner Eigenschaft als Rechtsnachfolger der Gesellschaft, in voller Kenntnis der Satzung, sämtliche Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft übernimmt, und sich verpflichtet sämtliche ausstehenden Schulden der Gesellschaft, ob gegenwärtig bekannt oder unbekannt, selbstschuldnerisch zu übernehmen;

Dass allen Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage erteilt wird;

Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während der gesetzlich festgelegten Dauer von fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft;

Dass die Bevollmächtigte befugt ist das Aktieninhaberregister zu entwerfen.

Der Komparent wurde alsdann vom amtierenden Notar über Artikel 69 (2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften belehrt, dass keine Verschmelzung zwischen dem Vermögen der Gesellschaft und dem des Rechtsnachfolgers und die Übernahme des Gesellschaftsvermögens durch den vormalig alleinigen Gesellschafter, vor Ablauf einer Frist von dreißig Tagen, ab dem Tag der Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde geschehen kann sofern kein Gläubiger der derzeit aufgelösten und liquidierten Gesellschaft die Gewährung von Sicherheiten verlangt hat.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 880,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Bevollmächtigte der Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat diese mit dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 03/04/2013. Relation: LAC/2013/15184. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 26/04/2013.

Référence de publication: 2013054281/50.

(130066833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Rosalia HealthCare AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 112.112.

—
AUFLOSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, am vierundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft ROSALIA AG, mit Sitz in L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 81655,

hier vertreten durch Frau Walburga KELLER, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Erschienene handelnd wie vorerwähnt und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, ersucht den Notar um Beurkundung des folgenden:

- Die Aktiengesellschaft Rosalia HealthCare AG, mit Sitz in L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 112112, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin am 25. November 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 463 am 3. März 2006.

- Das Kapital der Gesellschaft Rosalia HealthCare AG beträgt 31.000,- (einunddreissigtausend) Euro und ist eingeteilt in 31 (einunddreissig) Aktien mit einem Nennwert von je 1.000,- (tausend) Euro; das Aktienkapital wurde vollständig eingezahlt.

- ROSALIA AG ist alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien der Gesellschaft Rosalia HealthCare AG, und erklärt ausdrücklich die Gesellschaft Rosalia HealthCare AG hiermit aufzulösen und zu liquidieren.

- ROSALIA AG ist als alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien der besagten Gesellschaft Rosalia HealthCare AG, Eigentümer der gesamten Aktiva und Passiva der besagten Gesellschaft Rosalia HealthCare AG und verpflichtet sich des Weiteren alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden und Verpflichtungen, sowie die zu diesem Zeitpunkt noch nicht bekannten Verbindlichkeiten unter ihre persönliche Haftung zu übernehmen.

- Die Liquidation der Gesellschaft Rosalia HealthCare AG ist somit abgeschlossen.

- Den bisherigen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Wirtschaftsprüfer wird vorbehaltslos die Entlastung für ihre Mandate erteilt.

- Sodann erklärt der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, dass sämtliche namenlose Stückaktien in ihrem Besitz sind und weist dies dem beurkundenden Notar nach; sodann wurde jede einzelne dieser Aktien annulliert.

- Die Geschäftsbücher verbleiben während des gesetzlich festgelegten Zeitraumes am Sitz des Altaktionärs.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde anfallen, werden auf € 1.000,- abgeschätzt.

Hierüber Urkunde, aufgenommen zu Esch/Alzette, in der Amtsstube, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden hat die Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, diese Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: KELLER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/04/2013. Relation: EAC/2013/5464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054291/47.

(130066262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

CB Cerveza Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.845.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of April.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CI CERVEZA S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated April 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Name - Corporate objectives - Registered office - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity ("Luxembourg Law"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "1915 Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 5, 7 and 12 the exceptional rules applying to single shareholder companies.

The Company will exist under the corporate name of "CB CERVEZA HOLDINGS S.à r.l.".

Art. 2. Corporate Objectives. The objects of the Company are:

2.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

2.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

2.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the board of managers thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

2.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the board of managers thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

2.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

2.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this article 2.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

2.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

2.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the board of managers of the Company thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

2.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 2 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

2.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the board of managers of the Company incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital. The share capital is fixed at USD 25,000.- (twenty-five thousand US Dollars) represented by 500 (five hundred) shares of USD 50.- (fifty US Dollars) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the 1915 Law.

Management

Art. 8. Board of Managers. The Company is managed by a board composed of at least 4 (four) managers ("conseil de gérance"), composed of at least 2 (two) managers of category "A" and at least 2 (two) managers of category "B".

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 9. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 9 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company will be validly committed, in all circumstances, by the joint signature of one manager of category "A" and one manager of category "B".

The board of managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 10. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members. The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 11. Liability of the Managers. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders decisions

Art. 12. Shareholders Decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the 1915 Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 13. Financial Year. The Company's financial year begins on the 1st of March and ends on the last day of February of each year.

Art. 14. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The shareholders upon recommendation of the board of managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the Company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since the close of the last business year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from available free reserves, and reduced by losses carried forward and amounts to be allocated to the legal reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 16. Winding-up, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s).

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the 1915 Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 28th of February 2014.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been subscribed by CI CEVERZA S.à r.l.

All the 500 (five hundred) shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred Euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Category "A":

Manfred Schneider, Managing Director, born in Rocourt, Belgium on April 3, 1971 and residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Erik Jean P. Adam, Managing Director, born in Coventry, United Kingdom on May 28, 1975 and residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Category "B":

Perry R. Humphrey, Managing Director, born in Chardon, Ohio on May 14, 1957 and residing at 207 High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564.

David E. Klein, Managing Director, born in Batavia, New York on October 21, 1963 and residing at 207 High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564.

In accordance with article 9 of the articles of association, the Company shall be bound towards third parties, by the joint signature of one manager of category "A" and one manager of category "B".

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882

Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CI CERVEZA S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date de avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après "la Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Loi Luxembourgeoise") et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts

de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 5, 7 et 12, les règles exceptionnelles s'appliquant aux sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles.

La Société a comme dénomination "CB CERVEZA HOLDINGS S.à r.l."

Art. 2. Objet Social. Les objet sociaux de la Société sont les suivants:

2.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient à ce moment un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et d'en disposer au même titre;

2.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;

2.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le conseil de gérance, et de prêter des fonds et d'accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

2.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent tel que le conseil de gérance le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou autre, convertibles ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

2.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation et encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;

2.6 de conclure une garantie ou un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte), et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 2.6, une "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou autrement d'être tenu responsable de toute dette ou obligations financières auxquelles une autre personne est tenue;

2.7 d'acheter, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

2.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le conseil de gérance, y compris des parts sociales/actions, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libérés, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou en partie) les mêmes objets sociaux que ceux de la Société; détenir des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

2.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 2 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

2.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le conseil de gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à 25.000,- Dollars Américains (vingt-cinq mille Dollars Américains) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- Dollars Américains (cinquante Dollars Américains) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que moyennant l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi de 1915.

Gérance

Art. 8. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins 4 (quatre) gérants et dont au moins 2 (deux) gérants sont de catégorie A et au moins 2 (deux) gérants sont de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 9 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

A l'égard des tiers, la Société sera valablement engagée, en toute circonstance, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie "A" et d'un gérant de catégorie "B".

Le conseil de gérance est autorisé à déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et déterminera les pouvoirs et responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions relatives à la représentation.

Art. 10. Réunions et Décisions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à la majorité simple. En cas de partage de voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors de la réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 11. Responsabilité des Gérants. Les membres du conseil de gérance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 12. Décisions des Associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote correspondant au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 13. Exercice Social. L'exercice social commence chaque année le 1^{er} mars et se termine le dernier jour du mois de février.

Art. 14. Résultats Sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Les associés sur recommandation du conseil de gérance peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur la base de résultats sociaux intérimaires (bilan, et les comptes de profits et pertes) montrant que la Société a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution.

Le montant à distribuer par voie de distribution intérimaire ne peut pas excéder les bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice social précédant la distribution (sous réserve que les comptes annuels concernant cette année aient été approuvés), augmentés des bénéfices reportés et des montants provenant des réserves distribuables, et diminués des pertes reportées et des montants alloués à la réserve légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision des associé(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 28 février 2014.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CI CERVEZA S.à r.l..

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de 25.000.- Dollars Américains (vingt-cinq mille Dollars Américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- De catégorie "A"

Manfred Schneider, Managing Director, né à Rocourt, Belgique le 3 avril 1971 et résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Erik Jean P. Adam, Managing Director, né à Coventry, Royaume-Uni le 28 mai 1975 et résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- De catégorie "B"

Perry R. Humphrey, Managing Director, né à Chardon, Ohio le 14 mai 1957 et résidant au 207 High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564.

David E. Klein, Managing Director, né à Batavia, New York le 21 octobre 1963 et résidant au 207 High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564.

Conformément à l'article 9 des statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie "A" et d'un gérant de catégorie "B".

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 17 avril 2013. Relation: LAC/2013/17729. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053914/401.

(130066469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

G Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.527.

L'an deux mille treize, le six mars.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «G Fund», une société d'investissement à capital variable avec siège social au 5 allée Scheffer L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 février 2011 numéro 277, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157 527.

L'assemblée est déclarée ouverte à 11 heures sous la présidence de Madame Alexandra SCHMITT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laetitia BCEUF, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Céline PARMENTIER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts pour remplacer les références à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2002») par des références à la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010») de sorte que l'objet social de la Société soit reformulé comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs financiers autorisés par la loi, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif telle qu'amendée (la "Loi du 17 décembre 2010")»

2. Modification des articles 5, 21, 29 et 32 des statuts pour remplacer les références à la Loi de 2002 par des références à la Loi de 2010.

3. Modification de l'article 12 des statuts pour préciser notamment que:

«La Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'un Compartiment ainsi que l'émission et le rachat des actions d'un Compartiment lors de la survenance d'un ou de plusieurs des événements suivants:

Lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire d'un OPCVM/OPC dans lequel la Société a investi une portion substantielle des actifs d'un ou plusieurs compartiments ou d'une ou plusieurs classes est suspendu ou indisponible ou lorsque l'émission, le rachat ou la conversion des actions ou parts de cet OPCVM ou autre OPC est suspendu ou restreint.

Durant la période pendant laquelle le calcul de la valeur nette d'inventaire de l'OPCVM maître ou du Compartiment maître est suspendu».

4. Modification de l'article 18 des statuts pour notamment:

- remplacer (i) les types d'actifs dans lesquels la Société peut investir et (ii) la possibilité de souscrire des valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire nouvellement émis par un renvoi au le chapitre 5 «Politique de Placement d'un OPCVM» de la Loi du 17 décembre 2010;

- insérer la possibilité de créer un compartiment ou de convertir un compartiment existant en compartiment nourricier ou maître.

- ajouter les possibilités pour la Société d'acquérir des titres émis par un ou plusieurs compartiments de la Société comme suit:

«De plus un compartiment de la Société peut, souscrire, acquérir et/ou détenir des titres à émettre ou émis par un ou plusieurs autres compartiments de la Société, sous réserve toutefois que:

- le Compartiment cible n'investit pas à son tour dans le Compartiment qui est investi dans ce compartiment cible;
- la proportion d'actifs que les Compartiments cibles dont l'acquisition est envisagée, peuvent investir globalement, conformément à leurs statuts, dans des parts d'autres Compartiments cibles du même OPC ne dépasse pas 10%; et
- le droit de vote éventuellement attaché aux titres concernés sera suspendu aussi longtemps qu'ils seront détenus par le Compartiment en question et sans préjudice d'un traitement approprié dans la comptabilité et les rapports périodiques; et

- en toutes hypothèses, aussi longtemps que ces titres seront détenus par la Société leur valeur ne sera pas prise en compte pour le calcul de l'actif net de la Société aux fins de vérification du seuil minimum des actifs nets imposé par la loi; et

- il n'y a pas de dédoublement de commissions de gestion/souscription ou de rachat entre ces commissions au niveau du Compartiment de la Société ayant investi dans le Compartiment cible et ce Compartiment cible.»

5. Modification de l'article 22 des statuts pour notamment:

- ajouter la possibilité pour les convocations aux assemblées générales de prévoir que «le quorum et la majorité à l'assemblée générale sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt-quatre heures (heure de Luxembourg) (dénommée «date d'enregistrement»). Les droits d'un actionnaire de participer à une assemblée générale et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à la date d'enregistrement.»

- ajouter la possibilité de ne pas joindre aux convocations d'Assemblées Générales Annuelles les comptes annuels, le rapport du réviseur d'entreprises agréé, le rapport de gestion et, le cas échéant, les observations du conseil d'administration aux actionnaires.

- ajouter la possibilité pour la Société de procéder à des fusions telles que décrites dans la Loi de 2010.

6. Modification de l'article 24 des statuts pour ajouter la possibilité pour la Société de procéder à des fusions telles que décrites dans la Loi de 2010.

II.- La présente assemblée générale a été convoquée par avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé aux actionnaires le 25 février 2013.

III.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement et les procurations des actionnaires représentés.

IV.- Il ressort de la liste de présence que sur 288.616,123 actions en circulations, 244.646,737 actions sont dûment représentées à cette réunion. En contrepartie de l'ordre du jour et des dispositions de l'article 67 et 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la présente assemblée est valablement constituée et a le droit de décider sur les points de l'ordre du jour.

V.- Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président prie le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale modifie l'article 4 des statuts pour remplacer les références à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2002») par des références à la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010») de sorte que l'objet social de la Société soit reformulé comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs financiers autorisés par la loi, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif telle qu'amendée (la "Loi du 17 décembre 2010")»

Deuxième résolution

L'assemblée générale modifie les articles 5, 21, 29 et 32 des statuts pour remplacer les références à la Loi de 2002 par des références à la Loi de 2010.

Troisième résolution

L'assemblée générale modifie l'article 12 des statuts pour préciser notamment que:

«La Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'un Compartiment ainsi que l'émission et le rachat des actions d'un Compartiment lors de la survenance d'un ou de plusieurs des événements suivants:

Lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire d'un OPCVM/OPC dans lequel la Société a investi une portion substantielle des actifs d'un ou plusieurs compartiments ou d'une ou plusieurs classes est suspendu ou indisponible ou lorsque l'émission, le rachat ou la conversion des actions ou parts de cet OPCVM ou autre OPC est suspendu ou restreint.

Durant la période pendant laquelle le calcul de la valeur nette d'inventaire de l'OPCVM maître ou du Compartiment maître est suspendu»

Ainsi, l'article 12 des statuts est modifié comme suit:

Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, de l'Emission, Rachat et Echanges d'Actions. «Dans chaque classe d'actions, la valeur nette d'inventaire par action, et par série le cas échéant, sera déterminée périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins deux fois par mois à la fréquence que le conseil d'administration décidera, tel jour ou moment où le calcul est effectué étant défini dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation".

La Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'un Compartiment ainsi que l'émission et le rachat des actions d'un Compartiment lors de la survenance d'un ou de plusieurs des événements suivants:

a) pendant toute période durant laquelle un marché ou une bourse de valeurs qui est le marché ou la bourse de valeurs principal où une portion substantielle des investissements du Compartiment à un moment donné est cotée, se trouve fermé, sauf pour les jours de fermeture habituels, ou pendant laquelle les échanges y sont sujets à des restrictions importantes ou suspendus;

b) lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale, ou tout événement de force majeure, échappant à la responsabilité ou au pouvoir de la Société, rend impossible de disposer de ses avoirs par des moyens raisonnables et normaux, sans porter gravement préjudice aux intérêts des actionnaires;

c) Pendant toute rupture des communications normalement utilisées pour déterminer le prix de n'importe quel investissement de la Société ou des prix courants sur un marché ou une bourse quelconque;

d) Lorsque des restrictions de change ou de mouvement de capitaux empêchent d'opérer les transactions pour compte de la Société ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs de la Société ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux;

e) Dès la convocation à une assemblée au cours de laquelle la dissolution de la Société sera proposée;

f) Lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire d'un OPCVM/OPC dans lequel la Société a investi une portion substantielle des actifs d'un ou plusieurs compartiments ou d'une ou plusieurs classes est suspendu ou indisponible ou lorsque l'émission, le rachat ou la conversion des actions ou parts de cet OPCVM ou autre OPC est suspendu ou restreint.

g) Durant la période pendant laquelle le calcul de la valeur nette d'inventaire de l'OPCVM maître ou du Compartiment maître est suspendu.

h) Ainsi que dans tous les cas où le conseil d'administration estime par une résolution motivée qu'une telle suspension est nécessaire pour sauvegarder l'intérêt général des actionnaires concernés.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des actionnaires, ou en cas de demandes de rachat ou de conversion supérieures à 10% des actifs nets d'un Compartiment, le conseil d'administration se réserve le droit de ne fixer la valeur d'une action qu'après avoir effectué, dès que possible, pour le compte du Compartiment, les ventes de valeurs mobilières qui s'imposent. Dans ce cas, les souscriptions, les demandes de rachat et les conversions en instance d'exécution seront traitées simultanément sur base de la valeur nette ainsi calculée. Les sou-

scripteurs et actionnaires offrant des actions au rachat ou à la conversion seront avisés de la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire. Les souscriptions, conversions et demandes de rachat en suspens pourront être retirées par notification écrite pour autant que celle-ci soit reçue par la Société avant la cessation de la suspension. Les souscriptions, conversions et rachats en suspens seront pris en considération le premier Jour d'Évaluation faisant suite à la cessation de la suspension. Dans l'hypothèse où l'ensemble des demandes en suspens ne peut être traité lors d'un même Jour d'Évaluation, les demandes les plus anciennes auront priorité sur les demandes les plus récentes.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale modifie l'article 18 des statuts pour notamment:

- remplacer (i) les types d'actifs dans lesquels la Société peut investir et (ii) la possibilité de souscrire des valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire nouvellement émis par un renvoi au chapitre 5 «Politique de Placement d'un OPCVM» de la Loi du 17 décembre 2010;

- insérer la possibilité de créer un compartiment ou de convertir un compartiment existant en compartiment nourricier ou maître.

- ajouter les possibilités pour la Société d'acquérir des titres émis par un ou plusieurs compartiments de la Société comme suit:

«De plus un compartiment de la Société peut, souscrire, acquérir et/ou détenir des titres à émettre ou émis par un ou plusieurs autres compartiments de la Société, sous réserve toutefois que:

- le Compartiment cible n'investit pas à son tour dans le Compartiment qui est investi dans ce compartiment cible;
- la proportion d'actifs que les Compartiments cibles dont l'acquisition est envisagée, peuvent investir globalement, conformément à leurs statuts, dans des parts d'autres Compartiments cibles du même OPC ne dépasse pas 10%; et
- le droit de vote éventuellement attaché aux titres concernés sera suspendu aussi longtemps qu'ils seront détenus par le Compartiment en question et sans préjudice d'un traitement approprié dans la comptabilité et les rapports périodiques; et

- en toutes hypothèses, aussi longtemps que ces titres seront détenus par la Société leur valeur ne sera pas prise en compte pour le calcul de l'actif net de la Société aux fins de vérification du seuil minimum des actifs nets imposé par la loi; et

- il n'y a pas de dédoublement de commissions de gestion/souscription ou de rachat entre ces commissions au niveau du Compartiment de la Société ayant investi dans le Compartiment cible et ce Compartiment cible.»

Ainsi, l'article 18 des statuts est modifié comme suit:

Art. 18. Politiques et Restrictions d'Investissement. «Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques et stratégies d'investissement à respecter pour chaque Compartiment ainsi que (ii) la stratégie de couverture à suivre, si nécessaire, applicables à une classe d'actions déterminés pour le Compartiment considéré et (iii) les lignes de conduite des affaires et d'administration de la Société. Chaque compartiment pourra investir en conformité avec les instruments et dans les limites telles que reprises dans le chapitre 5 «Politique de Placement d'un OPCVM» de la Loi du 17 décembre 2010 telle que modifiée:

De plus un compartiment de la Société peut, souscrire, acquérir et/ou détenir des titres à émettre ou émis par un ou plusieurs autres compartiments de la Société, sous réserve toutefois que:

- le Compartiment cible n'investit pas à son tour dans le Compartiment qui est investi dans ce compartiment cible;
- la proportion d'actifs que les Compartiments cibles dont l'acquisition est envisagée, peuvent investir globalement, conformément à leurs statuts, dans des parts d'autres Compartiments cibles du même OPC ne dépasse pas 10%; et
- le droit de vote éventuellement attaché aux titres concernés sera suspendu aussi longtemps qu'ils seront détenus par le Compartiment en question et sans préjudice d'un traitement approprié dans la comptabilité et les rapports périodiques; et

- en toutes hypothèses, aussi longtemps que ces titres seront détenus par la Société leur valeur ne sera pas prise en compte pour le calcul de l'actif net de la Société aux fins de vérification du seuil minimum des actifs nets imposé par la loi; et

- il n'y a pas de dédoublement de commissions de gestion/souscription ou de rachat entre ces commissions au niveau du Compartiment de la Société ayant investi dans le Compartiment cible et ce Compartiment cible.

La politique d'investissement de la Société peut répliquer la composition d'un indice d'actions ou d'obligations ou d'autres actifs reconnu par l'autorité de contrôle luxembourgeois.

La Société peut en particulier acheter les actifs mentionnés ci-dessus sur tous les marchés réglementés, toutes les bourses de valeurs d'un autre Etat ou sur tout autre marché réglementé d'un Etat européen, (qu'il soit ou membre ou non de l'Union Européenne («UE»)), d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie ou d'Océanie, telles que ces notions sont mentionnées dans les documents de vente.

En conformité avec le principe de la répartition des risques, la Société est autorisée à investir jusqu'à 100% des actifs nets de chaque Compartiment dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de TUE, ses autorités locales, par un autre Etat membre de l'OCDE ou par les organismes interna-

tionaux publics dont un ou plusieurs Etats membres de l'UE sont membres, étant entendu que si la Société opte pour la possibilité décrite ci-dessus, elle devra conserver, dans l'intérêt de chaque Compartiment correspondant, les actifs appartenant au moins à six émissions différentes. Les actifs appartenant à une émission ne pourront pas excéder 30% du nombre total des actifs nets de ce Compartiment. La Société est autorisée (i) à utiliser des techniques et instruments relatifs aux valeurs mobilières et aux instruments du marché monétaire pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés dans le cadre d'une gestion de portefeuille efficiente et (ii) à utiliser des techniques et instruments pour des raisons de couverture de risques dans le cadre d'une gestion de portefeuille de ses actifs et de ses obligations.

Conformément aux Lois et réglementations Luxembourgeoises et aux documents de vente de la Société, le Conseil d'administration peut, à tout moment s'il le considère approprié (i) créer un Compartiment nourricier ou maître, (ii) convertir n'importe quel Compartiment existant en Compartiment nourricier ou maître ou (iii) changer l'OPCVM maître de n'importe lequel de ses Compartiments nourriciers."

Cinquième résolution

L'assemblée générale modifie l'article 22 des statuts pour notamment:

- ajouter la possibilité pour les convocations aux assemblées générales de prévoir que «le quorum et la majorité à l'assemblée générale sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt-quatre heures (heure de Luxembourg) (dénommée «date d'enregistrement»). Les droits d'un actionnaire de participer à une assemblée générale et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à la date d'enregistrement.»

- ajouter la possibilité de ne pas joindre aux convocations d'Assemblées Générales Annuelles les comptes annuels, le rapport du réviseur d'entreprises agréé, le rapport de gestion et, le cas échéant, les observations du conseil d'administration aux actionnaires.

- ajouter la possibilité pour la Société de procéder à des fusions telles que décrites dans la Loi de 2010.

Ainsi, l'article 22 des statuts est modifié comme suit:

Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société. «L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Ses résolutions s'imposent à tous les actionnaires, quel que soit la classe d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, dans la Ville de Luxembourg, ou bien à tout endroit prévu par le conseil d'administration, tel qu'indiqué dans l'avis de convocation, le 15 du mois de juin de chaque année.

Si ce jour n'est pas ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiées dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration conformément à une convocation énonçant l'ordre du jour envoyée au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire nominatif à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration, sauf dans les cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, auquel cas le conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Les actionnaires représentant un dixième au moins du capital pourront demander l'ajout d'un ou de plusieurs sujets à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande devra être envoyée au siège social de la Société par courrier recommandé cinq jours au plus tard avant la date de l'assemblée générale concernée.

Si des actions au porteur ont été émises, les convocations seront en outre publiées, conformément à la loi, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tels autres journaux que le conseil d'administration déterminera.

Si toutes les actions sont des actions nominatives et si aucune publication n'est faite, les convocations des actionnaires peuvent n'être envoyées que par lettre recommandée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Les détenteurs d'actions au porteur sont obligés, pour être admis aux assemblées générales, de déposer leurs certificats d'actions auprès d'une institution indiquée dans la convocation au moins cinq jours avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Par dérogation aux dispositions de l'article 67 (4) de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi de 1915»), les convocations aux assemblées générales peuvent prévoir que le quorum et la majorité à l'assemblée générale sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt-quatre

heures (heure de Luxembourg) (dénommée «date d'enregistrement»). Les droits d'un actionnaire de participer à une assemblée générale et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à la date d'enregistrement.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quel que soit la classe dont elle relève, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit. Tout actionnaire peut participer à une assemblée par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant son identification où toutes les personnes participant à cette assemblée peuvent se parler les unes les autres. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée.

Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions de l'assemblée générale, sont prises à la majorité simple des votes valablement émis.

Par dérogation à l'article 73 alinéa 2 de la loi de 1915, la Société n'est pas tenue d'adresser les comptes annuels, de même que le rapport du réviseur d'entreprises agréé, le rapport de gestion et, le cas échéant, les observations du conseil d'administration aux actionnaires en nom en même temps que la convocation à l'assemblée générale annuelle. La convocation indique l'endroit et les modalités de mise à disposition de ces documents aux actionnaires et précise que chaque actionnaire peut demander que les comptes annuels, de même que le rapport du réviseur d'entreprises agréé, le rapport de gestion et, le cas échéant, les observations du conseil d'administration lui soient envoyés."

Sixième résolution

L'assemblée générale modifie l'article 24 des statuts pour ajouter la possibilité pour la Société de procéder à des fusions telles que décrites dans la Loi de 2010, comme suit:

Art. 24. Fermeture et Fusion de Compartiments ou de Classes d'Actions. «Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets dans un Compartiment aurait diminué jusqu'à un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou dans le cas où un changement significatif de la situation économique ou politique ayant un impact sur le Compartiment ou la classe concernés aurait des conséquences néfastes sur les investissements du Compartiment concerné ou sur l'intérêt des actionnaires, ou dans le but de réaliser une rationalisation économique, le conseil d'administration pourrait décider de procéder au rachat forcé de toutes les actions de la (des) classe(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné, à la valeur nette d'inventaire par action applicable le Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements). La décision du conseil d'administration sera publiée (soit dans des journaux à déterminer par le conseil d'administration soit sous forme d'avis envoyé aux actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des actionnaires) avant la date de rachat forcée et l'avis doit indiquer les motifs de ce rachat ainsi que les procédures y relatives. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, les actionnaires d'une ou plusieurs classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourront lors d'une assemblée générale extraordinaire, sur proposition du conseil d'administration, racheter toutes les actions de la ou des classe(s) émises au sein dudit Compartiment de façon à rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée le Jour d'Evaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des votes valablement émis.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès de la banque dépositaire pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayant-droit.

Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le conseil d'administration pourra également décider de fusionner un ou plusieurs compartiments de la Société (soit comme compartiment(s) absorbé(s) soit comme compartiment(s) absorbant(s)) avec un ou plusieurs compartiments de la Société ou avec un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois ou étranger (ou un compartiment de celui-ci) soumis à la directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains OPCVM, telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre, conformément à la procédure énoncée dans la Loi et notamment en son chapitre 8 (en particulier concernant le projet de fusion et les informations à fournir aux actionnaires), en leur attribuant le cas échéant de nouvelles actions du compartiment absorbant ou de l'OPCVM absorbant à concurrence de leur participation précédente dans le compartiment absorbé et en application du ratio d'échange.

Le conseil d'administration pourra également décider de fusionner une ou plusieurs classe(s) d'un ou plusieurs compartiment(s) de la Société avec une ou plusieurs classe(s) au sein du (des) même(s) compartiment(s) ou d'un ou plusieurs autre(s) compartiment(s) de la Société.

Nonobstant les dispositions précédentes, l'assemblée générale des actionnaires de la Société peut également décider, par décision adoptée à la majorité simple des voix exprimées sans condition de quorum particulière, de fusionner un ou plusieurs compartiments de la Société (comme compartiment(s) absorbé(s)) avec un ou plusieurs compartiments de la Société ou avec un autre OPCVM luxembourgeois ou étranger (ou un compartiment de celui-ci), selon les procédures énoncées dans la Loi et notamment en son chapitre 8.

Pour toute fusion où la Société ou un Compartiment est l'entité absorbée qui cesse d'exister, la prise d'effet de la fusion doit être décidée par une assemblée générale des actionnaires de la Société ou du Compartiment concerné qui délibère à la majorité simple des voix exprimées sans condition de quorum particulière.

Dans tous les cas de fusion, les actionnaires du (des) compartiment(s) concerné(s) pourront exiger, sans frais autres que ceux retenus pour couvrir les coûts de désinvestissement, le rachat de leurs actions ou, lorsque c'est possible, leur conversion en actions d'un autre compartiment de la Société ou d'un autre OPCVM géré par le même gestionnaire et poursuivant une politique de placement similaire. Ce droit deviendra effectif au moment où les actionnaires concernés auront été informés de la fusion proposée et expirera cinq jours ouvrables avant la date de calcul du ratio d'échange, ce délai ne pouvant être inférieur à trente jours.

Les procédures ci-avant décrites peuvent également être appliquées au niveau de la Société et ce conformément à la Loi.

Au cas où le conseil d'administration estime qu'il est dans l'intérêt des actionnaires d'un Compartiment donné ou que la situation économique ou politique relative à ce Compartiment l'exige, le conseil d'administration peut décider la réorganisation d'un Compartiment par division en deux ou plusieurs autres Compartiments. Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus et cette publication contiendra, en outre, les informations relatives aux deux ou plusieurs nouveaux Compartiments. Cette publication interviendra un mois avant la date d'effectivité de la réorganisation afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat de leurs actions, sans frais, pendant cette période avant que l'opération impliquant la division d'un ou plusieurs Compartiment(s) ne devienne effective.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée à 12.00 heures.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à mille quatre cent quatre-vingt-deux euros (1.482,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SCHMITT, L. BOEUF, C. PARMENTIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13/03/2013. Relation: LAC/2013/11615. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 26/04/2013.

Référence de publication: 2013054698/353.

(130067289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.741.660,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.783.

In the year two thousand thirteenth, on the eleventh day of April.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

I. Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as chairman of the extraordinary general meeting of 7 September 2012;

II. Me Ana Bramao, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as secretary and as scrutineer of the extraordinary general meeting of 7 September 2012;

acting in their capacity as proxyholder of the shareholders and/or members of the bureau of the meeting of the shareholders of Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of

Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated on 8 March 2011 by deed of the undersigned notary, then residing in Rambrouch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), Nr.1432 of 30 June 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.783, whose articles of association have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 7 September 2012, registered in Diekirch, on 10 September 2012, Relation: DIE/2012/10479, deposited at the Luxembourg Register of Commerce and Companies on 17 September 2012 under reference L120159873 (the "Notarial Deed"),

by virtue of the proxies given under private seal, which have remained attached to the Notarial Deed.

I. The said appearing persons, acting in their above stated capacity, have requested the undersigned notary to record their declarations and statements as follows:

- as a result of a clerical error contained in the sole resolution in the tables of subscription of the French version of the Notarial Deed, the number of shares subscribe by Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P. is mistakenly referred to as follows:

Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe A-1	Souscription de parts sociales de classe B-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.277	22.277
TOTAL	99.277	99.277
Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe C-1	Souscription de parts sociales de classe D-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.277	22.277
TOTAL	99.277	99.277
Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe E-1	Souscription de parts sociales de classe F-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.277	22.277
TOTAL	99.277	99.277
Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe G-1	Souscription de parts sociales de classe H-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.277	22.277
TOTAL	99.277	99.277
Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe I-1	Souscription de parts sociales de classe J-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.277	22.277
TOTAL	99.277	99.277
Nom des souscripteurs		Prix total de souscription (USD)
Riverwood Capital Partners L.P.		5.662.141

Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	1.952.113
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	2.285.746
TOTAL	9.900.000

whereas it should read as follows:

Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe A-1	Souscription de parts sociales de classe B-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.933	22.933
TOTAL	99.277	99.277
Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe C-1	Souscription de parts sociales de classe D-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.933	22.933
TOTAL	99.277	99.277
Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe E-1	Souscription de parts sociales de classe F-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.933	22.933
TOTAL	99.277	99.277
Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe G-1	Souscription de parts sociales de classe H-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.933	22.933
TOTAL	99.277	99.277
Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe I-1	Souscription de parts sociales de classe J-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.933	22.933
TOTAL	99.277	99.277
Nom des souscripteurs	Prix total de souscription (USD)	
Riverwood Capital Partners L.P.	5.662.141	
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	1.952.113	
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	2.285.746	
TOTAL	9.900.000	

II. The said appearing persons, acting in their above stated capacity, declare that all other articles and clauses of the Notarial Deed remain unchanged and the said appearing persons required the notary to mention the present rectification wherever necessary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

The said appearing persons, acting in their above stated capacity, declare that all other articles and clauses of the Notarial Deed remain unchanged and they have required the notary to mention the present rectification wherever necessary.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onzième jour d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

I. Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que président de l'assemblée générale du 7 septembre 2012;

II. Maître Ana Bramao, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire et scrutateur de l'assemblée générale du 7 septembre 2012;

agissant en leur capacité de mandataire des actionnaires et/ou membre du bureau de l'assemblée générale des actionnaires de Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée en date du 8 mars 2011 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), sous le N. 1432 du 30 juin 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.783, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, en date du 7 septembre 2012, acte enregistré à Diekirch, le 10 septembre 2012, Relation: DIE/2012/10479, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 17 septembre 2012 sous la référence L120159873 (l'«Acte Notarié»),

en vertu de procurations données sous seing privé, qui sont restées annexées à l'Acte Notarié.

I. Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

- suite à une erreur matérielle dans l'unique résolution au niveau des tableaux de souscriptions de la version française de l'Acte Notarié, le nombre de parts sociales souscrites dans chaque classe de parts sociales de la classe A-1 à la classe j-1 par Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P. a été erronément indiqué comme suit:

Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe A-1	Souscription de parts sociales de classe B-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.277	22.277
TOTAL	<u>99.277</u>	<u>99.277</u>
Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe C-1	Souscription de parts sociales de classe D-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.277	22.277
TOTAL	<u>99.277</u>	<u>99.277</u>
Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe E-1	Souscription de parts sociales de classe F-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.277	22.277
TOTAL	<u>99.277</u>	<u>99.277</u>

Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe G-1	Souscription de parts sociales de classe H-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.277	22.277
TOTAL	<u>99.277</u>	<u>99.277</u>
Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe I-1	Souscription de parts sociales de classe J-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.277	22.277
TOTAL	<u>99.277</u>	<u>99.277</u>
Nom des souscripteurs		Prix total de souscription (USD)
Riverwood Capital Partners L.P.		5.662.141
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.		1.952.113
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.		2.285.746
TOTAL		<u>9.900.000</u>
alors qu'il devrait se lire comme suit:		
Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe A-1	Souscription de parts sociales de classe B-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.933	22.933
TOTAL	<u>99.277</u>	<u>99.277</u>
Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe C-1	Souscription de parts sociales de classe D-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.933	22.933
TOTAL	<u>99.277</u>	<u>99.277</u>
Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe E-1	Souscription de parts sociales de classe F-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.933	22.933
TOTAL	<u>99.277</u>	<u>99.277</u>
Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe G-1	Souscription de parts sociales de classe H-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.933	22.933
TOTALz	<u>99.277</u>	<u>99.277</u>

Nom des souscripteurs	Souscription de parts sociales de classe I-1	Souscription de parts sociales de classe J-1
Riverwood Capital Partners L.P.	56.786	56.786
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	19.558	19.558
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.	22.933	22.933
TOTAL	99.277	99.277
		Prix total de souscription (USD)
Riverwood Capital Partners L.P.		5.662.141
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.		1.952.113
Riverwood Capital Partners (Parallel - B) L.P.		2.285.746
TOTAL		9.900.000

II. Les comparants prénommés, agissant en leur susdite qualité, ont encore déclaré que tous les autres articles et rubriques de ladite assemblée générale extraordinaire restent inchangés et ont prié le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à huit cents euros (EUR 800.-).

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, déclarent que tous les autres articles et rubriques de ladite assemblée générale extraordinaire restent inchangés et ils ont prié le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. HERMELINSKI-AYACHE, A. BRAMAO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 avril 2013. Relation: DIE/2013/4758. Reçu douze (12.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054290/272.

(130066709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

GCMF (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.945.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of April.

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared,

Third Point Hellenic Recovery Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town, KYI-1104 Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 20,000 (twenty thousand) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Elimination of the nominal value of the shares of the Company;
 2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro to US Dollars;
 3. Issuance of new shares of the Company without increasing the share capital of the Company;
 4. Reintroduction of a USD nominal value for the shares of the Company;
 5. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions;
- and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to eliminate temporarily the mention of the nominal value of the 20,000 (twenty thousand) shares representing the current share capital of the Company set at EUR 20,000 (twenty thousand Euro).

Second resolution

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to US Dollars (USD) with immediate effect. For the purpose of this conversion, the currency exchange rate to be applied is of EUR 1 for USD 1.3007.

Consequently, the share capital of the Company amounts to USD 26,014 (twenty-six thousand and fourteen US Dollars) consisting of 20,000 (twenty thousand) shares, without mention of nominal value.

As a consequence and as of the date of the conversion, it is noted that the functional currency and accounts of the Company will be in USD -the legal reserve being automatically converted from EUR 2,000 to USD 2,601.40.

Third resolution

It is resolved to issue to the Sole Shareholder 6,014 (six thousand and fourteen) new shares in the Company without increasing the share capital of the Company.

Consequently, 26,014 (twenty-six thousand and fourteen shares) shares without mention of nominal value will represent the entire share capital of the Company and will all be held by the Sole Shareholder.

Fourth resolution

It is resolved to reintroduce the mention of the nominal value of the shares of the Company, which is set at USD 1 per share, without any amendment to the share capital of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 26,014 (twenty-six thousand and fourteen US Dollars), divided into 26,014 (twenty-six thousand and fourteen) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar), each fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the change of currency, have been estimated at about EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de GCMF (Lux), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 47, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.945 (la «Société»).

A comparu,

Third Point Hellenic Recovery Fund, L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Iles Caymans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, KYI-1104 Grand Cayman, Iles Caymans (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 20.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique, a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
2. Conversion du capital social de la Société de l'euro en dollars américains;
3. Emission de nouvelles parts sociales de la Société sans augmentation du capital social;
4. Réintroduction de la mention de la valeur nominale en dollars américains des parts sociales de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter ces opérations; et
6. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de supprimer temporairement la mention de la valeur nominale des 20.000 (vingt mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social actuel de la Société établi à 20.000 EUR (vingt mille Euros).

Deuxième résolution

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) en dollars américains (USD) avec effet immédiat. Aux fins de cette conversion, le taux de conversion devant être appliqué est de 1 EUR pour 1,3007 USD.

Par conséquent, le capital social de la Société s'élève à 26.014 USD (vingt-six mille quatorze dollars américains) consistant en 20.000 (vingt mille) parts sociales sans mention de valeur nominale.

En conséquence de la conversion et à compter de la date de celle-ci, il est noté que la devise fonctionnelle et les comptes de la Société seront en USD - la réserve légale étant automatiquement convertie de 2.000 EUR à 2.601,40 USD.

Troisième résolution

Il est décidé d'émettre 6.014 (six mille quatorze) nouvelles parts sociales de la Société à l'Associé Unique de la Société sans augmentation du capital social.

En conséquence, l'intégralité du capital social de la Société sera représentée par 26.014 (vingt-six mille quatorze) parts sociales sans mention de la valeur nominale, détenues par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

Il est décidé de réintroduire la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société et de la fixer à 1 USD par part sociale, sans qu'aucun amendement ne soit fait au capital social de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 26.014 USD (vingt-six mille quatorze dollars américains), divisé en 26.014 (vingt-six mille quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du changement de devise, s'élève à environ 900,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2013. Relation GRE/2013/1635. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013054043/134.

(130066357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

KEDI 2 & 3 Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 165.580.

In the year two thousand and thirteen,

on the nineteenth day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"KEDI Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.550 (the "Shareholder"),

here represented by one of its managers:

Dr. Wolfgang ZETTEL, with professional address at 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him in Luxembourg, on 18 April 2013.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "KEDI 2 & 3 Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having a share capital of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE THOUSAND EURO (125'000.- EUR), which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 22 November 2011, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 308 of 4 February 2012, page 14767, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 165.580 and having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 20 December 2012, which deed has been published in the the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 284 of 06 February 2013, page 13611.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.

2. Decision to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376, as sole liquidator of the Company.

3. Determination of the powers conferred upon the liquidator.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376, as sole liquidator of the Company.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,
le dix-neuf avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«KEDI Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.550 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par un de ses gérants:

Dr. Wolfgang Zettel, avec adresse professionnelle au, 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,
aux termes d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 18 avril 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de «KEDI 2 & 3 Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125'000.- EUR), constituée suivant acte notarié dressé en date du 22 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 308 du 4 février 2012 page 14767, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.580 et ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 20 décembre 2012, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 284 du 06 février 2013, page 13611.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.

2 Décision de nommer «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: W. ZETTEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2013. Relation: EAC/2013/5374. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013054803/122.

(130067293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Bâloise (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 62.160.

Les Comptes annuels révisés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 29 avril 2013.

Bâloise (Luxembourg) Holding S.A.

Daniel FRANK

Administrateur

Référence de publication: 2013055306/14.

(130068053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

BRE/Chestnut Topco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.900.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Dépôt rectificatif du dépôt R.C.S. N° L130028704

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055321/10.

(130067783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.
